



**AVIS PUBLIC  
RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024**

AVIS est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception des taxes de la Municipalité de L'Ascension pour l'année 2024 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 31 janvier 2024 à l'Hôtel de ville situé au 59, rue de l'Hôtel de Ville, à L'Ascension.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Donné à L'ASCENSION ce 7 février 2024.

Céline Chicoine  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe